

Questions au Feuilleton

tous les participants aux cours du BFPF en 1972 (quelque 2,500 personnes). Ceci représente, aux yeux de l'Office de la promotion de la femme, un autre moyen de changer les attitudes. c) Publication d'un numéro spécial du bulletin d'information de LOPF «Interaction» qui portera sur la politique fédérale en matière de formation et de perfectionnement et sur les possibilités d'emploi offertes par la Fonction publique. Ce numéro doit être distribué en mars et sera publié en 25,000 exemplaires pour les lecteurs réguliers d'Interaction, plus 10,000 autres pour certains agents de formation et de perfectionnement et certaines femmes aux postes subalternes et intermédiaires de la Fonction publique.

Pour contribuer davantage à l'accroissement de la participation féminine aux cours donnés par les ministères, la Commission, aidée d'un spécialiste du Conseil du Trésor (intérêts de la femme), surveille les taux de formation à la Fonction publique grâce au rapport annuel du Conseil sur la formation et l'enseignement.

LES MISSIONS COMMERCIALES EN URSS

Question n° 408—M. Wagner:

1. Combien y a-t-il d'agents commerciaux parmi les employés de l'Ambassade du Canada à Moscou ou combien y en a-t-il qui s'occupent directement de l'amélioration des échanges commerciaux entre l'URSS et le Canada?

2. Le Canada a-t-il en URSS des consulats ou des missions commerciales à l'extérieur de Moscou?

3. Le gouvernement a-t-il fait des démarches auprès de l'URSS pour ouvrir des consulats ou des missions commerciales à l'extérieur de Moscou et, dans l'affirmative, quelle en a été la réaction?

4. Dans quels autres pays du Traité de Varsovie le Canada a-t-il des consulats ou des missions commerciales à l'extérieur de la capitale?

5. Quels efforts fait-on pour ouvrir des bureaux de ce genre?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce possède trois agents à l'ambassade du Canada à Moscou; tous trois œuvrent directement dans le secteur commercial.

2. Le gouvernement canadien ne possède aucun bureau en dehors de Moscou.

3. Lorsque le Canada a donné son accord à l'établissement d'un consulat général soviétique à Montréal, il y posait la condition de pouvoir ouvrir en Union soviétique, en cas de nécessité, un établissement semblable qui ferait l'objet d'un accord mutuel le moment venu. Cet engagement fut confirmé dans le communiqué général publié à l'issue de la visite en URSS de M. Martin, en novembre 1966.

4. Le Canada ne possède aucun bureau en dehors des capitales des pays adhérents au Traité de Varsovie.

5. Nous ne poursuivons actuellement aucun effort pour l'établissement de tels bureaux. Les agents commerciaux des capitales se déplacent beaucoup sur l'ensemble du territoire de chaque pays concerné.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES REMBOURSEMENTS

Question n° 499—M. Symes:

1. Quelles sommes sont censées être remboursées au Receveur général du Canada en vertu de l'article 49(1) de la Loi sur l'assurance-chômage pour chaque trimestre de l'année civile 1972?

2. Quelles sommes remboursables au Receveur général ont été déduites pour chaque catégorie en vertu de l'article 175 du Règle-

ment d'application de la Loi sur l'assurance-chômage pour chaque trimestre de l'année civile 1972?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Trimestre se terminant le 31 mars 1972, \$4,902,638; Trimestre se terminant le 30 juin 1972, \$9,057,250; Trimestre se terminant le 30 sept. 1972, \$8,732,297; Trimestre se terminant le 31 déc. 1972, \$8,108,466.

2. Trimestre se terminant le 31 mars 1972, \$116,096; Trimestre se terminant le 30 juin 1972, \$93,920; Trimestre se terminant le 30 sept. 1972, \$169,333; Trimestre se terminant le 31 déc. 1972, \$216,172.

LA BAISSÉ D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 545—M. Latulippe:

Quel était le montant au crédit de la caisse d'assurance-chômage au 31 mars (a) 1968, (b) 1969, (c) 1970, (d) 1971 et (e) 1972?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le 31 mars 1968, \$302,652,438; le 31 mars 1969, \$382,340,546; le 31 mars 1970, \$458,141,955; le 31 mars 1971, \$323,636,998; le 31 mars 1972, \$33,686,598.

ANNUAIRE DU CANADA—LE COÛT, LES RECETTES ET LE TIRAGE EN 1971 ET 1972

Question n° 553—M. Latulippe:

1. Quel est le coût total de la publication de l'Annuaire du Canada en a) 1971 et b) 1972?

2. Quel montant la vente de l'Annuaire du Canada a-t-elle rapporté en a) 1971 et b) 1972?

3. Combien de copies en a-t-on a) tirées et b) vendues en 1971, en 1972?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):

1. a) Édition 1970-71

anglais	\$163,969.21
français	\$110,497.14

b) Édition 1972

anglais	\$201,382.75
français	\$116,143.42

2a) 3a) (i) 3b) (i)

Édition 1970-71

Édition reliure

toile

anglais	\$25,290.80	10,495	6,271
français	4,684.80	2,312	1,376

Édition brochée

anglais	18,436.68	6,934	5,449
français	8,428.80	3,122	2,634

TOTAUX: \$56,841.08 22,863 15,730

2a) 3a) (i) 3b) (i)

Édition 1972

Édition reliure

toile

anglais	\$12,705.60	10,350	3,647
français	3,475.20	2,261	1,124